



Choix succession evaluation

Par **rock**, le **13/01/2019** à **12:35**

Bonjour

pouvez vous m'éclairer svp

ma mère, veuve, est décédée et un dossier de succession est ouvert, nous sommes 2 enfants :
l'actif net se compose d'une maison (valeur 90000 €) et d'un rapport d'un don manuel de 80000 € fait il y a 12 ans
puis je aujourd'hui proposer équitablement un partage maison contre don manuel.

et en cas de refus s'il y a par exemple mise en vente de la maison au prix de 110000 €, puis je exiger que me soit donné la moitié du don avant les 6 mois étant entendu que lors de la vente de la maison (qui pourra intervenir plus tard) le prix sera partagé en 2.
merci

Par **Visiteur**, le **13/01/2019** à **12:41**

Bonjour,

Non, la succession doit se dérouler ainsi.

ACTIFS A CE JOUR: 90.000, RAPPORT: 80.000, TOTAL 170000
Soit chacun 85000, l'héritier qui conserve le bien doit 5.000 à l'autre.

Si la maison ne l'intéresse pas patrimoniallement, vous pouvez aussi la vendre et procéder au partage ensuite.

Par **rock**, le **13/01/2019** à **13:03**

je pensais que,les 80000 e ayant servi à un achat immobilier,ils pouvaient être réévalués

Par **Visiteur**, le **13/01/2019** à **13:57**

Voici un élément nouveau !

Oui, le montant sera réévalué.

Par **rock**, le **13/01/2019** à **14:11**

Merci j'avais un doute

sur le 2ème si la vente intervient après la fin du dossier de succession je ne sais pas ce qu'il advient du don manuel